



Doc. 11586

17 avril 2008

Lutte contre les atteintes à l'environnement en Méditerranée

Proposition de recommandation¹

déposée par M. Bernard MARQUET et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La Méditerranée, qui relie l'Afrique, l'Asie et l'Europe, et offre un littoral de 46 000 km à 19 pays, est particulièrement menacée. En effet, étant une mer pratiquement fermée, le renouvellement de ses eaux est très lent et très long. On constate également que, d'une part, par son exposition, elle sert de déversoir à tous les réseaux d'eaux usées des pays riverains et que, d'autre part, elle subit un trafic maritime intense, provenant de navires transportant des hydrocarbures.

En outre, les rivages de la Méditerranée ont fait l'objet d'une urbanisation et d'une industrialisation fortes, parfois difficilement conciliables avec la préservation du milieu marin, des ressources qu'il génère, de la qualité de l'eau, de la faune et de la flore et des sites naturels.

Il paraît nécessaire avant tout de faire un diagnostic des atteintes subies par l'environnement en ce qui concerne tant la mer elle-même que les rivages.

Une autre étape consistera à établir un bilan global et à s'interroger sur l'efficacité des dispositifs juridiques et techniques existants pour prévenir ces atteintes et lutter contre leurs effets, notamment dans les cas d'urgence (comme les pollutions par hydrocarbures).

Enfin, il faudra en tenir compte avant de formuler des propositions de mesures juridiques ou autres.

L'examen de ces différents points devra se faire tant sous l'angle national que sous l'angle de la coopération internationale. Il serait opportun d'élaborer toutes propositions pour améliorer l'efficacité de cette coopération, en accordant une attention particulière à la manière d'associer les pays riverains de la Méditerranée qui ne sont pas membres du Conseil de l'Europe, tout particulièrement dans la prévention et l'intervention opérationnelle.

C'est pourquoi l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe décide d'étudier les atteintes à l'environnement dans les zones maritimes et côtières de la Méditerranée, de proposer des mesures juridiques, ou d'autre nature, pouvant favoriser la prévention et la lutte contre les atteintes à l'environnement dans la sphère méditerranéenne.

Signé (voir au verso)

1. Renvoyée à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, pour rapport: Renvoi no 3452 (19e séance, 23 juin 2008).



Signé²:

MARQUET Bernard, Monaco, ADLE
AÇIKGÖZ Ruhi, Turquie, GDE
BERARDI Fabio, Saint-Marin
DEITTERT Hubert, Allemagne
DORIĆ Miljenko, Croatie, ADLE
DUDZIŃSKI Tomasz, Pologne, GDE
ÉKES József, Hongrie
ETHERINGTON Bill, Royaume-Uni
FARKAS Iván, République slovaque
GARCÍA PASTOR Eva, Andorre
HUSS Jean, Luxembourg, SOC
ILAŞCU Ilie, Roumanie
JAKAVONIS Gediminas, Lituanie
MARMAZOV Yevhen, Ukraine, GUE
MELO Maria Manuela, de, Portugal, SOC
O'REILLY Joseph, Irlande, PPE/DC
OHLSSON Carina, Suède, SOC
POPESCU Ivan, Ukraine, SOC
SARIKAS Fidias, Chypre, SOC
STEENBLOCK Rainer, Allemagne
VIS Rudi, Royaume-Uni
ZBONIKOWSKI Łukasz, Pologne
ZELENSKIY Yury, Fédération de Russie, GDE
ZISSI Rodoula, Grèce

2. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste